

Bureau de Bordeaux Métropole du 28 mars 2024

Les élus du bureau de Bordeaux Métropole ont échangé autour des dossiers suivants : le scénario retenu pour la ZFE à la suite des annonces gouvernementales, l'adaptation de la fréquence de collecte des bacs noirs après l'extension des consignes de tri, le choix de gestion publique de l'assainissement collectif et les futurs travaux du pont de pierre qui démarreront à l'été 2025.

ZFE: restriction d'accès des véhicules non classés au 1^{er} janvier 2025

L'Etat a annoncé en juillet dernier de nouvelles modalité relatives au déploiement des Zones à Faibles Emissions (ZFE) en France. Pour les territoires dits "en vigilance", qui respectent les seuils réglementaires européens pour les principaux polluants atmosphériques, la mise en place d'une ZFE au plus tard le 1er janvier 2025 reste obligatoire mais avec a minima des restrictions de circulation pour les véhicules non classés.

Bordeaux Métropole fait partie des territoires en vigilance et a retenu le scenario d'une ZFE strictement conforme à l'obligation légale confirmée par un courrier du ministre de la transition écologique de fin juillet 2023. Les restrictions de circulation s'appliqueront aux seuls véhicules non classés, et ce dès le 1^{er} janvier 2025, sur le territoire intra-rocade (rocade exclue).

11 017 véhicules seraient concernés (au 1er janvier 2023) ce qui représente 2,1% du parc automobile métropolitain. Ce chiffre est en constante diminution au fur et à mesure du renouvellement du parc.

Les contrôles systématiques ne pourront véritablement être mis en œuvre qu'après l'homologation d'un système par l'Etat désormais annoncé pour début 2026.

Afin de continuer à encourager le report modal, notamment pour les personnes en provenance des communes et territoires extra-rocade et offrir une alternative au changement de véhicule, un accès dérogatoire aux parcs relais proches de la rocade est prévu.

Par ailleurs, un pass ZFE de 24 jours par an, sera mis en place afin de permettre des accès occasionnels aux services publics indispensables pour les personnes qui ne viennent pas régulièrement sur le périmètre ZFE. Enfin, Bordeaux Métropole a établi une liste de dérogations locales au cas par cas, valables 3 ans maximum, pour répondre aux besoins spécifiques du territoire.

Pour les habitants du territoire se séparant d'un véhicule non classé, Bordeaux Métropole a également souhaité mettre en place des aides financières pour un changement de véhicule ainsi que des aides au report modal orientées sur une gratuité transitoire du pass TBM, une aide à l'acquisition de VAE et cargo, une aide au covoiturage et une aide à l'autopartage. Le dispositif d'aide sera soumis au Conseil de Bordeaux Métropole

L'action de Bordeaux Métropole pour l'amélioration de la qualité de l'air qui est un enjeu de santé publique, sera poursuivi et notamment grâce à la mise en œuvre du schéma des mobilités dont l'objectif principal est le report modal de la voiture vers les transports en commun et les modes doux.

La collecte du bac noir passe à un jour par semaine sur la majorité du territoire

Conformément au plan stratégique déchets voté en mars 2022 et suite à l'extension des consignes de tri, l'ajustement des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) va être déployé à partir de juin 2024 et jusqu'en janvier 2025 sur le territoire métropolitain. Ce nouveau dispositif implique une baisse de fréquence de collecte ainsi qu'un changement des jours de passage. Pour les communes concernées, la collecte du bac noir passe de deux fois à une fois par semaine, avec un maintien de collecte une fois par semaine du bac de tri.

Six communes de la métropole sont déjà collectées sur ce rythme de 1 + 1 : Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul.

Certains secteurs conserveront une fréquence de collecte accrue tel le cœur historique de Bordeaux ou encore Bordeaux Intra-boulevard qui restera collecté deux fois par semaine en OMR et 1 fois par semaine en tri en raison de contraintes très élevées liées à l'habitat vertical et aux contraintes de place.

Cette diminution globale des fréquences de collecte répond à un objectif environnemental de réduction des déchets et d'adaptation du service aux nouveaux comportements. De manière générale, et à la suite de l'extension des consignes de tri, les bacs noirs sont de moins en moins remplis. Dans la Métropole, le volume des ordures ménagères collecté en bac noir a diminué de 10.96% par habitant entre 2021 et 2023.

Bordeaux Métropole organise en porte à porte 113 tournées tous les matins (du lundi au vendredi) et 9 tournées tous les soirs (du lundi au samedi) mobilisant environ 530 personnes, chauffeurs et agents de collecte confondus.

Adapter la fréquence de collecte des ordures ménagères a un impact sur l'ensemble des tournées. Pour les optimiser, la Métropole revoit l'ensemble de ses circuits de ramassage et par conséquent modifie les jours de collecte. Une large information à destination des habitants est prévue.

Parallèlement, Bordeaux Métropole poursuit le déploiement de la collecte des biodéchets. Les composteurs individuels sont disponibles pour tous les habitants de la métropole, le déploiement des composteurs collectifs pour les communes extra-rocade s'accélère et la mise en service des bornes à déchets alimentaires pour les communes intra-rocade débutera progressivement à partir de septembre 2024. Des bornes mobiles sont à disposition dans l'hypercentre de Bordeaux.

Vers une gestion publique de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines

Bordeaux Métropole a fait le choix d'un mode de gestion public pour le service public de l'eau potable en 2020. Elle souhaite également recourir à un mode de gestion en régie pour les services de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'issue du contrat de délégation avec la SABOM qui se termine le 31 décembre 2025.

L'eau est un bien public commun et vital pour tous. Bordeaux Métropole souhaite que le service d'assainissement et de gestion des eaux pluviales soit géré dans un objectif exclusif d'intérêt général. Cette gestion publique de l'eau et de l'assainissement au sein d'une même régie permet une pleine maîtrise du service, du fonctionnement à l'investissement, sur le court comme le long terme et une mutualisation des moyens.

Ce choix de gestion publique est basé sur plusieurs constats. La régie est une garantie de transparence et de maîtrise du prix du service public de l'eau et de l'assainissement.

C'est également une meilleure réponse aux enjeux stratégiques du territoire, notamment pour faire face au changement climatique et à la perte de biodiversité.

En 2020, Bordeaux Métropole a décidé de recourir à une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale pour la gestion du service public de l'eau, de l'assainissement non collectif et de l'eau industrielle. Dans l'optique d'une gestion homogène du petit cycle de l'eau, le mode de gestion pour les services publics de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines opterait pour le même modèle.

Les membres du bureau de Bordeaux Métropole ont pu échanger sur ce mode de gestion.

Pont de pierre, une prouesse technologique au service du patrimoine

Les futurs travaux du pont de pierre ont été présentés aux membres du bureau. Elément marquant du patrimoine bordelais, l'ouvrage construit entre 1810 et 1822, sur ordre de Napoléon 1er, est remarquable tant par ses dimensions : 487 mètres de long et 19 mètres de large, que par les prouesses techniques qu'il a fallu dépasser à l'époque pour le réaliser. Son emplacement, notamment, est un vrai défi technique, le courant de la Garonne y étant particulièrement fort.

200 ans plus tard, et du fait des techniques employées à l'époque, il montre aujourd'hui des signes de dégradation. Les premiers constats de fragilisation de l'ouvrage remontent à quelques années. Après une expérimentation d'une durée d'un an, la fermeture du pont aux voitures est actée en juillet 2018. Aujourd'hui, il convient d'envisager dans les meilleurs délais des travaux profonds, notamment pour sécuriser l'ouvrage, stopper le phénomène de tassement et restaurer le pont qui est inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

La rénovation du pont Saint-Jean et la mise en service du futur pont Simone Veil à l'été 2024, étaient les deux étapes préalables au lancement de ce chantier. Ces conditions étant réunies, les travaux démarreront à l'été 2025 et s'étaleront sur quatre ans. Budget : 50 M€.

Un plan de communication et d'accompagnement de la mobilité sera mis en place spécifiquement pour ces travaux.

Un point presse est prévu **vendredi 29 mars à 9h30** sur site en présence de Mme Christine Bost, présidente de Bordeaux Métropole, M. Pierre Hurmic, maire de Bordeaux, premier vice-président de Bordeaux Métropole à la transition des territoires, Mme Béatrice de François, vice-présidente des transports en commun, M. Jean Touzeau, vice-président à la valorisation du fleuve, franchissements et rééquilibrage rive droite. Rendez-vous sous l'arche du pont, rive gauche. Merci de confirmer votre présence auprès du service de presse.

Contacts presse:

Virginie Bougant – <u>vi.bougant@bordeaux-metropole.fr</u> – 06 27 52 48 69 Margot Pinsolles – m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr – 06 61 80 61 23